

## Conseil municipal du 1<sup>o</sup> juillet 2020 à 20H compte-rendu

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 1<sup>o</sup> juillet 2020, salle de la mairie de la commune, sur convocation de Charles GRANET, maire en exercice.

### Etaient présents :

Charles GRANET, Laetitia BOUBAYA, Dominique PERRIGUEY, Françoise BARBELET, Daniel GRANET, Fabienne ROBLET, Boris RAPENNE,

Chantal HALEUX, secrétaire de mairie.

### Vote des deux taux d'imposition ( foncier bâti et foncier non bâti)

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, l'Etat s'était engagé à compenser les collectivités à l'euro près.

2017 est l'année de référence pour la compensation. La commune est pénalisée car depuis 2017 de nouvelles habitations ont vu le jour.

Afin de compenser cette perte, il est proposé d'augmenter les bases d'imposition de **2%** pour l'exercice 2020, soit :

- Taux d'imposition foncier bâti = **9,48%** au lieu de 9,28% en 2019

- Taux d'imposition foncier non bâti = **22,88 %** au lieu de 22,43% en 2019

**Les deux taux sont votés à l'unanimité**

### Vote des comptes de gestion et compte administratif 2019 :

Section de fonctionnement = + **55 212,93€**

Section d'investissement = - **35 431,71€**

Résultat 2019 = + **19 781,22€**

**Comptes votés à l'unanimité.**

### Résultats d'exécution du budget principal :

Résultat exercice 2018 - Section investissement = - 11 710,50 €

Résultat exercice 2019 - Section d'investissement = - 35 431,71€

Résultat section investissement clôture exercice 2019 = - **47 412,21 € (a)**

Résultat exercice 2019 - section fonctionnement = + 55 212,93 €

Résultat exercice 2018 - Section fonctionnement = + 47 787,50 €

Exercice 2019 - Part affectée à l'investissement = - 25 588,50 €

Résultat section fonctionnement clôture exercice 2019 = + **77 411,93 € (b)**

**Résultat clôture de l'exercice 2019 = (a) - (b) = + 30 269,72 €**

**Résultats votés à l'unanimité.**

## **Vote du budget primitif 2020 :**

Section de fonctionnement :

Dépenses = 111 718 €

Recettes = 120 121 €

Section d'investissement :

Dépenses = 98 712 €

Recettes = 114 755 €

**Budget voté à l'unanimité.**

## **Ouverture du camping et embauche d'une employée au camping**

En fonction des préconisations de l'Etat (assouplies par rapport aux propositions de la Fédération Nationale des Hébergements de Plein-Air), suite à l'épidémie COVID-19, le camping municipal peut ouvrir.

Dans un premier temps, le camping accueillera des clients jusqu'au 3 septembre 2020. Une prolongation étant possible en fonction de l'évolution de la pandémie....

Au niveau des lavabos, il faudra en fermer un sur deux. Les douches et toilettes seront tous utilisables sans restriction. Un virucide sans rinçage sera appliqué après chaque nettoyage au bloc sanitaire et dans les chalets.

Un règlement précis sera affiché au camping.

**Ouverture du camping municipal à partir du 3 juillet 2020 votée à l'unanimité**

Christine GAUDEY, agent employé en 2019 est volontaire pour travailler à partir de cette date, en respectant les gestes barrières et les conditions de travail imposées (gants, masque/visière...),

Son contrat de travail est identique à celui de 2019, soit 20H par semaine Du 3 juillet au 3 septembre 2020 (prolongation possible en cas d'ouverture au-delà de cette date).

**L'embauche de l'employée du camping municipal est votée à l'unanimité.**

## **Recrutement d'un agent recenseur (janvier/février 2021)**

Le recensement de la population se déroulera dans la commune du 21 janvier au 21 février 2021,

Il est fait appel à toute personne, résidant à AUTREY LE VAY, qui souhaiterait effectuer ce travail.

Pour tout renseignement et/ou inscription, l'intéressé(e) doit s'adresser directement à la mairie.

**Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer tout document administratif relatif à cette embauche,**

## **SIED - adhésion au groupement de commande pour la fourniture de granulés bois**

Le maire propose d'adhérer au groupement de commande pour la fourniture de granulés bois pour la chaudière de la commune auprès du SIED (Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de Haute-Saône).

Le groupement permet de commander des quantités plus importantes et donc d'obtenir des tarifs réduits pour chaque commune.

Il précise que chaque commune peut ou non accepter, après avoir pris connaissance du tarif et du fournisseur si ce n'est pas avantageux.

**Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer tout document afin d'adhérer à ce groupement de commande.**

## **Question diverses**

### **Place intercommunale :**

la communauté de communes a validé la création d'une place intercommunale à AUTREY LE VAY, devant la mairie.

Les relevés topographiques sur site ont été réalisés la semaine dernière par le cabinet BC2I.

Les travaux commenceront après installation d'une nouvelle conduite d'eau dans la grande rue (remplacement de la conduite qui passe sur des propriétés privées). De ce fait, le début des travaux ne sera possible qu'en 2021 - 2022,

### **Fleurissement :**

Le maire précise que la commune a bénéficié d'un lot conséquent de fleurs offertes par un horticulteur, par le biais de Françoise et Fabienne, fidèles clientes.

Le Maire,  
Charles GRANET